



Publication communale No 21

Faoug, le 15 septembre 2022

Enquête publique

La Municipalité soumet à l'enquête publique, **du 24 septembre au 23 octobre 2022**, les dossiers suivants :

1. **Propriétaire :** FERNANDEZ José, à Faoug
Parcelle : 629, Le Pralet 10a
Coordonnées : 2'572'085/1'194'840
Nature des travaux : Réaménagements extérieurs, pose d'un jacuzzi avec pompe à chaleur (PAC) et agrandissement d'une chambre à l'étage.
Dérogation : --

2. **Propriétaire :** KÄSER Mathieu et Deborah, à Faoug
Parcelle : 433, Les Rochettes 6
Coordonnées : 2'572'883/1'195'287
Nature des travaux : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air-eau intérieure et implantation de 49m² de panneaux solaires photovoltaïques ajoutés à la toiture et agrandissement d'une ouverture en façade NE.
Dérogation : --

3. **Propriétaire :** BELGACEM Regula, à Oprund
Parcelle : 401, Pâquier aux Oies C8
Coordonnées : 2'571'380/1'194'750
Nature des travaux : Création d'une nouvelle fenêtre sur la façade Nord (enquête complémentaire).
Dérogation : --

Ces dossiers sont déposés au Greffe municipal où ils peuvent être consultés pendant les heures d'ouverture. Les remarques ou oppositions sont à adresser par recommandé à la Municipalité durant le délai d'enquête.

Eau potable - Levée de la restriction

Suite aux récentes précipitations, la Municipalité a décidé de **lever l'interdiction d'utiliser l'eau potable (réseau de Faoug) pour arroser les pelouses, laver les voitures privées, remplir les piscines, etc.**, dès le 14.09.2022. Nous tenons à vous remercier pour votre vigilance !

Projet de zone paddle

La Municipalité vous informe qu'elle a décidé de renoncer à son projet d'aménagement d'une zone de paddle à la plage communale, suite aux nombreuses oppositions reçues.

Nous vous rappelons que la mise à l'eau des paddles est autorisée par la rampe vers les bateaux au Port communal ou par la rampe du DP 19.



Administration communale

Nous vous informons que Mme Chantal Herren, de Giez, a été engagée au 1^{er} septembre 2022 en tant que boursière communale, en remplacement de Mme Marlise Gaillet. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Nous remercions Mme Gaillet pour son excellent travail et son engagement durant ces dix-huit dernières années au sein de la commune.